



Nombre de conseillers :

En exercice: 10
Présents: 09
Votants: 09

Date de convocation : 01/03/2016

Date d'affichage : 01/03/2016

L'An Deux mille Seize et le Dix du mois de Mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, Maire.

PRÉSENTS: Mesdames CAZET Joëlle, RUDZKY Nadine, RUIZ Caroline, Messieurs CAZET Michel, BERNADET Jean-Pierre, FRANÇOIS Paul, BAROU-DAGUES Éric, ROZES Nicolas, CAZABAN Alexandre.

ABSENT/EXCUSÉ : Monsieur DERWEDUWEN Xavier.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame RUIZ Caroline.

1. Lecture du Procès-verbal de la séance du 04 Février 2016:

Adopté à l'unanimité.

2. Adhésion des communes d'Assat et de Narcastet à la Communauté de Communes du Pays de Nay :

Le projet d'adhésion des communes d'Assat et de Narcastet à la Communauté de communes du Pays de Nay a fait l'objet, ces dernières années, de délibérations convergentes des communes candidates, de la CCPN et de ses communes membres.

Les communes d'Assat et de Narcastet, dans le cadre de délibérations spécifiques et de leurs avis sur le projet de SDCl, ont en effet demandé à plusieurs reprises leur adhésion à la Communauté de communes du Pays de Nay :

-Commune d'Assat :

- .délibération du 11 juillet 2011
- .délibération du 24 octobre 2012
- .délibération du 13 novembre 2014
- .délibération du 26 novembre 2015

-Commune de Narcastet :

- .délibération du 18 août 2011
- .délibération du 26 novembre 2012
- .délibération du 17 novembre 2014
- .délibération du 14 décembre 2015

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nay, à de multiples reprises également, a approuvé le projet d'adhésion de ces deux communes :

- .délibération du 29 juin 2011
- .délibération du 17 décembre 2012
- .délibération du 9 novembre 2015
- .délibération du 21 décembre 2015

Enfin, dans le cadre de leur avis sur le projet de SDCl, aussi bien en 2011 qu'en 2015, toutes les communes du Pays de Nay ont approuvé le projet d'adhésion des communes d'Assat et de Narcastet à la CCPN.

Il appartient donc à présent aux communes membres de la CCPN, dans le cadre des procédures légales en vigueur en matière d'extension de périmètre, d'approuver formellement cette adhésion des deux communes à la CCPN.

Le Conseil municipal de SAINT ABIT,

Considérant que le projet d'adhésion des communes d'Assat et de Narcastet à la Communauté de communes du Pays de Nay repose :

- sur l'existence d'une cohérence géographique et territoriale au niveau du périmètre de la CCPN (continuité territoriale, même bassin de vie quotidienne, association depuis plusieurs années aux travaux du SCoT du Pays de Nay...)
- sur le partage de services de proximité caractéristiques des compétences et des missions des communautés de communes
- sur une communauté de projets (zone Aéropolis et développement industriel, projet de halte ferroviaire de Bordes-Assat, projets patrimoine, itinéraires de randonnée, assainissement...)

Vu les articles L. 5214-26 et L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion des communes d'Assat et de Narcastet à la Communauté de communes du Pays de Nay.

3. Création de poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe :

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Mr le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps non complet (20 heures hebdomadaires) pour assurer les missions d'entretien technique sur le territoire de la commune de Saint Abit.

**Après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal de SAINT ABIT**

DECIDE

- la suppression, à compter du 1^{er} Avril 2016 d'un emploi permanent à temps non complet (20 heures hebdomadaires) d'Adjoint technique de 2^{ème} classe ;
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (20 heures hebdomadaires) d'Adjoint technique de 1^{ère} classe ;

PRECISE

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

4. Questions diverses :

➤ Label « Territoire BIO Engagé »:

Souhaitant avoir une participation active à la valorisation de l'agriculture biologique, le Conseil Municipal a sollicité la labellisation du territoire de la commune de SAINT ABIT auprès d'une association interprofessionnelle bio régionale, nommée INTERBIO Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, avec le soutien de la Région.

Après étude du dossier de la commune, le jury de la dite association a attribué le 05 Février dernier le label « Territoire BIO Engagé » à SAINT ABIT pour avoir atteint plus de 6 % de la surface agricole utile en bio.

Ainsi, sera prochainement organisée une cérémonie de remise officielle du label au cours de laquelle la Charte « Territoire BIO Engagé » sera signée.

➤ Recrutement Secrétariat de Mairie:

La procédure de recrutement de la nouvelle secrétaire de mairie arrive à son terme. Mme Karine TORRES sera ainsi nommée à compter du 29 Mars 2016. Une période de tuilage d'environ 3 semaines est prévue avec l'actuel secrétariat.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19 heures 25.